70 milliers de réſine ; 900 planches de pin ; — 800 conques de froment & 5450 conques de bled d'Inde, pour differens Ports d'Eſpagne.

Les piaſtres valoient à Bayonne le 20 Juillet 48 ℔ 10 ß le *marc*.

DE BORDEAUX, *le 27 Juillet 1765.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port le 20 & le 23 Juillet, 10 navires venant des Colonies, ſavoir, la *Thereſe*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Giraudaix*; — la *Parfaite*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine *Chaboiceau* ; — le *Pere de famille*, de Vannes, Capitaine *Luco* ; — & la *Septimanie*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Dernodés l'Abbé*, venant tous les quatre de la Martinique, d'où ils amenent 589 barriques, 7 tierçons, 6 quarts, 4 barils de ſucre terré ; — 21 barriques, 2 quarts de ſucre tête ; — 26 barriques, 3 quarts de ſucre brut ; — 10 boucauts, 2 futailles, 105 barriques, 131 tierçons, 258 quarts, 3 ſacs de café ; 18 quarts, 102 ſacs de cacao ; — 1 quart de pâte de cacao ; — 1 grenier, 1 ſac de canefice ; — 1 grenier de bois de campêche ; — 1 caiſſe d'huile de palme ; — 6 barils, 7 *cannevettes*, 9 caiſſes de ſirops ; 3 caiſſes de liqueurs ; — 5 barils, 1 pot, 3 boîtes de confitures ; — 1 tierçon d'étain & de vieux cuivre.

Le navire l'*Aimable Monique*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine J. B. *Chatteau* ; — le *Triumvirat*, de Bordeaux, de 90 tonneaux, Capitaine J. B. *Barrolet*, venant de St. Domingue, où ils ont chargé 78 barriques, 1 ancre, 2 quarts de ſucre terré ; — 207 barriques 4 tierçons, 23 quarts de ſucre brut ; — 4 quarts, 2 barils, 2 ſacs de café ; — 1 futaille 17 barriques 4 tierçons, 6 ancres, 6 quarts, 2 barils d'indigo ; — 2 barils de carret ; — 11 balles, 3 ballots de coton ; — 2 dents d'élephant ; — 3 madriers de bois d'Acajou ; — 7 caves de ſirops ; 1 baril de liqueur ; — 1 baril & 1 caiſſe de confitures.

Le navire le *St. Joſeph*, de Bayonne, de 200 tonneaux, Capitaine *Vt. Simonin* ; le *Triton*, de Bordeaux, de 120 tonneaux, Capitaine *Jh. Meironet* ; & le *Cid*, , de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Barbazan Laſſon* venant tous trois de la Guadaloupe, avec 468 barriques, 2 tierçons, 5 quarts de ſucre terré ; — 116 barriques de ſucre tête ; — 189 barriques, 4 quarts de ſucre brut ; — 53 boucauts, 5 futailles, 23 barriques, 119 tierçons, 265 quarts, 3 ancres, 2 ſacs de café ; — 64 balles de coton ; 115 ſacs de gingembre, 14 barils de gingembre confit ; — 2 ſacs de cacao, — 31 barils & caiſſes de confitures, liqueurs & ſirops ; — 19 cuirs en poil.

Le navire la *Comteſſe d'Amblemont*, de la Rochelle, de 30 tonneaux, Capitaine *Fouché*, venant de Cayenne, dont la cargaiſon conſiſte en 8 billes de bois de couleur & 1 ballot de coton.

DE LA ROCHELLE, *le 27 Juillet 1765.*

Le temps eſt toujours contraire à notre ſaunage, le ſel eſt monté en Ré à 700 ℔ ; celui de chaudiere, de Seudres à 650 ℔ ; & le blanc à 700 ℔ les 28 *muids*.

L'eau de-vie vaut dans l'Iſle de Ré 95 livres les 27 *veltes*, avec apparence encore d'augmentation. Elle ſe vend ici 100 ℔, & il ſe trouve peu de vendeurs qui la veulent donner à ce prix.

Le froment vieux ſe vend 177 à 180 ℔ ; le nouveau, 160 à 165 ℔ le tonneau, peſant 2200 ℔ *poids de marc* ; — l'orge 78 à 83 ℔ ; — le ſeigle, 125 à 128 ℔ ; — l'avoine, 42 à 43 ℔ le *tonneau*.

Le café de St. Domingue vaut ici 12 à 14 ß la ℔. Les ſucres & les indigos n'ont point de cours fixe, n'en ayant point été vendus depuis quelque temps. Le coton de St. Domingue eſt à 150 & 160 ℔ le *cent*. Les piaſtres valent 5 ℔ 5 ß 6 d. la *piece*.

Le navire le *Pere de famille*, Capitaine *Boulineau*, n'attend qu'un vent favorable pour faire voile, & partir pour St. Domingue. La *Marie-Thereſe*, Capitaine *Ledos*, deſtinée pour le Cap & la Louiſiane, ne tardera pas à le ſuivre.

EXTRAIT *d'un Mémoire ſur le Commerce de la Ville de Chatelleraut.*

Chatelleraut, dit l'Auteur, eſt une des Villes intérieures du Royaume la plus ſuſceptible de commerce. Cette ville ſituée ſur la Vienne, à l'endroit où cette riviere commence à être navigable, com-

munique à Nantes par la Loire, & à Paris & Rouen par la Seine. Cette ſituation avantageuſe la rend l'entrepôt & le magaſin d'une partie, & pourroit la rendre de toutes les marchandiſes d'Eſpagne, de Bayonne, de Bordeaux, de la Rochelle, de Limoges & d'Angoulême, qui vont à Paris & dans les Provinces ſeptentrionales du Royaume, & réciproquement de celles qui en viennent pour la Guyenne & les villes méridionales.

L'Auteur fait voir ce que cette ville, par les productions de ſon terroir, peut fournir à Nantes, à Paris, à la Flandre & en différentes villes conſidérables; & par ſes manufactures, ce qu'elle enverroit à Lisbonne & dans tout le Portugal par Nantes & Bordeaux. Malgré tous ces avantages, le commerce de Chatelleraut languit, lorſqu'on pourroit, à très-peu de frais, lui donner de l'activité.

L'Auteur entre dans un détail fort intéreſſant ſur les principaux obſtacles qui s'oppoſent à l'étendue du commerce de cette ville, & ſur les moyens faciles d'y remédier. Les réflexions qu'il fait à cette occaſion, lui en font naître d'autres ſur le commerce des Villes en général, qui prouvent autant les lumieres de ce Citoyen que ſon zele pour ſa patrie. Nous rendrons, dans un de nos Journaux, un compte plus détaillé de ce Mémoire.

DE CAEN, *le 3 Août 1765.*

Réflexions ſur les moyens de faire naître l'amour du travail dans le cœur des peuples, par M. Rouxelin, Sécretaire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen.

L'Auteur en admet trois, l'épargne, la certitude de diſpoſer du fruit de ſes ſueurs, & les manufactures. Il fait voir que ſans l'eſprit d'épargne, les moyens économiques n'enrichiſſent perſonne; & que ſans la certitude de diſpoſer d'une portion du fruit de ſes ſueurs, l'eſclave même n'aime jamais ſon travail.

» Les manufactures, dit-il, raſſemblent » les hommes : elles excitent entr'eux » une émulation qui les conduit à cet » amour. On ne peut donc trop les mul» tiplier . . . n'allons pas croire qu'elles » opéreront toujours & en tous lieux les » les effets ſalutaires qu'on en promet... » régle générale; une grande manufac» ture ne convient point au Pays où le » nombre des Habitans ne ſuffit pas » pour cultiver tout le terrein. Ces énor» mes fabriques dans leſquelles on raſſem» ble les Ouvriers néceſſaires à tous les » détails, ſont contraires au bien pu» blic. . . . au lieu de réunir cinq mille » Ouvriers & plus, j'établirois cent pe» tites manufactures dans autant de vil» lages : elles y ſeroient des écoles d'e» xemple & d'émulation. Une habille » Ouvriere dans chaque Paroiſſe y di» rigeroit les femmes & enfans occupés » à préparer les matieres. Un jeune en» fant avant ſept ans voudroit être admis » dans les écoles, parce qu'il ne ſe croi» roit plus un enfant. Il y prendroit l'ha» bitude du travail, qui ne ſe perd plus » quand on l'a contractée. Bientôt il ſe» roit agité du deſir de ſuivre ſon pere » à la charrue pour y commander aux » animaux du labourage. C'eſt un genre » d'empire qui lui rappelle l'idée de la » liberté. . . Ne craignons pas que l'Ha» bitant des Campagnes préfere les ou» vrages paſſifs & ſédentaires des manu» factures, aux travaux actifs du labou» rage. . . Ne balançons donc pas à » multiplier les écoles dans nos campa» gnes; elles y feront naître l'amour du » travail, & les grandes fabriques nous » privent de cet avantage, en réuniſſant » tous les détails.

» Il ne nous eſt pas permis, il eſt vrai, » de prétendre à des manufactures de cet» te importance, mais ce que je viens de » dire doit être également la régle de » nos petites fabriques. Si elles n'ont pas » le vice de réunir tous les détails, elles » ont celui de n'en contenir aucuns. Nos » Fabricans n'ont ſous leurs yeux, que des » Tiſſerans qu'ils emploient : ils ne s'em» barraſſent ni du choix ni de la prépa» ration des matieres : ils achetent au » hazard dans les marchés, & toujours au » plus vil prix. Les fileuſes rebutées trou» vent à gagner davantage en dentelles, » & elles les préferent : le Fabricant ſe » plaint alors : on fait, dit-il, tomber ſa ma» nufacture, elle tomberoit en effet, s'il œu» vroit plus de matieres qu'il n'en vend ;

» mais il ne fait rien parce qu'il manque » de matieres préparées. C'eſt ſa faute, » qu'il ſoit attentif à tous les détails; » qu'il établiſſe dix à 12 écoles de filage » dans autant de Paroiſſes; qu'il y faſſe » préparer des matieres choiſies, & qu'il » paye les fileuſes au pair de ce qu'elles » gagnent à d'autres travaux, la main » d'œuvre ne lui manquera plus, & il » contribuera au bien public en multi- » pliant les écoles précieuſes dans leſquel- » les doit naître le goût du travail.

De ROUEN, *le 27 Juillet 1765.*

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 20 du courant, le navire la *Paix*, Capitaine *Leſauqueux*, allant à Cadix avec 48,900 liv. de toiles blancards; — 14, 470 ℔ de draps de laine; 5530 ℔ de pluche de laine; 1 ballot de pieces d'anatomie; — 2690 ℔ de flanelle & ſerge imprimées; — 605 ℔ de coton & ſiamoiſe; — 1 caiſſe de mercerie; — 700 ℔ d'eſtampes; — 1 caiſſe de lanternes de verre; — 1 boîte de jaretieres de laine; — 3000 ℔ de poudre à poudrer; — 2100 ℔ de gingas; — 1365 ℔ de maroquin, étamine & camelot de laine; 38, 900 ℔ de bled; — 1 boîte de bijouterie; — 40 ℔ de bougie; — 1 caiſſe de gants & de bas de caſtor; — 200 chapeaux; — 200 ℔ de verres à boire.

Les navires des Capitaines *Lemoine*, *Leſerf*, *Falouard*, *Petit*, *Verbaage*, *Durand-Cleret*, *Fremont*, *Th. Aran*, deſtinés pour Londres; & le navire du Capitaine *Denis François*, allant à Liverpool, ſont tous ſortis d'ici avec 666, 110 ℔ de bled; — 1, 106, 780 ℔ de farine; — 80 paquets de cercles; — 600 moulages de France; 6 monts de plâtres; — 8 mannes de chardons; 4 barriques de vin; — 1 caiſſe de confitures.

Il a auſſi été exporté de cette ville par les navires des Capitaines *Boutard* & *Floueſt*, allant à Lisbonne, 13, 461 ℔ de fayance; 875 ℔ en fourneaux de fers à repaſſer; — 5800 ℔ de maroquin; — 5600 ℔ de draps de laine; — 268, 260 ℔ de farine; — 3750 ℔ de ſeigle; — 1 caiſſe contenant 27 tableaux à cadres dorés; — 9 caiſſes de livres; — 126 douzaines de chapeaux demi-caſtor; — 1847 ℔ d'étamine & de ſerge de laine; — 520 ℔ de pluche; — 1380 ℔ d'étoffe au quart & au 6e. de ſoie; — 48 douzaines d'étuis d'os; — 279 coupons de peaux de vache — 347 ℔ de ſiamoiſe; — 750 ℔ de coutil de fil; — 7 douzaines & demie de peaux de veau corroyées; — 90 douzaines de peaux de mouton en chamois; — 675 ℔ de tapiſſeries de laine; 2 tonneaux, 3 caiſſes, 945 ℔ de merceries; — 600 ℔ de carreaux de verre; 2963 ℔ de toile de lin; — 60 ℔ de couvertures de laine; — 440 ℔ de papier marbré; — 1730 ℔ de papier ordinaire; 121 groſſes d'epingles; — 188 ℔ d'étoffe & de ruban de ſoie; — 630 ℔ de toile teinte; — 1 caiſſe de gardes d'épées; 193 ℔ de tabac rapé; — 310 ℔ de moquettes (eſpece de pluche d'Amiens) 960 ℔ de toile à matelas; — 1 caiſſe d'habits galonnés pour hommes, avec de la vaiſſelle d'argent; — 2 tonneaux de couteaux; — 3500 ℔ de fer en verges; — 450 ℔ d'étain œuvré; — 10 monts de plâtre.

DE PARIS, *le 1er. Août 1765.*

Extrait d'une Lettre.

Je viens, Monſieur, de faire achever une machine, qui, par le moyen de quelques cylindres gravés, & de trois Ouvriers, imprime deux cents aunes d'indiennes dans une heure; ce qui fait l'ouvrage de plus de 15 Ouvriers.

Cette machine eſt auſſi exacte qu'elle eſt ſimple & curieuſe par la nouveauté & la recherche des enſembles.

Les perſonnes qui auroient envie d'acheter cette machine & d'en voir les opérations, peuvent aller chez le ſieur *Gripelet*, Commandant des bas Officiers Invalides, cour des Princes à l'Arſenal.

Cette machine ſe vend 300 ℔.

FINANCES.

Cours des effets publics à Amſterdam, le 25 Juillet 1765.

ACtions de la Compagnie Hollandoiſe des Indes orientales, . . 491 ½

D°. des Indes occidentales, .	44	½ ½ ½ ½
Banque d'Angleterre, . . .	132	½ ½ ½ ½
Comp. Angl. des Indes orient.	163	½ ½ ¼ ½
Mer du Sud, ...	104	½ ½ ½ ½
Annuités à 4 p °/°.	103	½ ½ ½ ½
D°. à 3 p °/° ſur le mois d'Août.	89	½ ½

Cours du change dudit jour.

Sur *Londres*, à 2 mois de date, 35. 6; à vue, 35. 9; — ſur *Paris* à 2 mois de date, 55 ½; — à vue, 55 ¾; — ſur *Bordeaux*, 55 ½; — ſur *Madrid*, 96 ¾; — ſur *Bilbao*, 97 ½; — ſur *Seville*, 96 ¼; — ſur *Cadix*, 96 ½; — ſur *Lisbonne*, 47 ½; — ſur *Livourne*, 90 ½; — ſur *Gènes*, 89; — ſur *Veniſe*, 92 ½; — ſur *Hambourg*, 33 7/10; ſur *Breſlau*, 33 ½; — ſur *Vienne*, 36 ½; — ſur *Bruxelles*, 2 ¼; — ſur *Anvers*, 2 ¼; — ſur *Gand*, 2 ¼; — ſur *Zelande*, 2; — ſur *Roterdam*, ¼.

DE PARIS, *le 5 Août* 1765.

OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE PARIS.

L'Office de Gouverneur de Mont-l'Hery, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Moret, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Nemours, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Pont-Sainte-Maixence, taxé à 3600 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 2200 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Août.
Hargenvillier,	1°.	P.	9
Deſponty,	2°.	S.	14
Iſſaly,	3°.	t. l. viag. P. perp.	9
Maupaſſant,	4°.	t. l. 1764. A 1765.	8
Gautier,	8°.	S.	7
Reynal,	10°.	A. 1765.	17
Depigis,	11°.	A. 1765.	10
Streck caſtelle,	12°.	A. 1765.	17
Lebas Decourmont,	18°.	A. 1765.	8
Clouet,	19°.	B. 1765.	17
Amyot,	23°.	A. 1765.	17
Guidy,	34°.	A. 1765.	9
Labretaiche,	40°.	A. 1765.	7
Demontal,	46°.	B. 1765.	9
Delauge,	48°.	A. 1765.	8

ARREST DU CONSEIL.

Le Roi a rendu un Arrêt, & Lettres-Patentes ſur icelui, le 4 Mai 1765, regiſtrées en la Cour des Aides le 15 Juillet ſuivant, qui ordonnent que la Paroiſſe de Glaignes, demeurera diſtraite du Reſſort & arrondiſſement du Grenier à ſel de Senlis, & réunie au reſſort de celui de Crépy en Valois.

Par un autre Arrêt du Conſeil du 28 dudit mois de Juin, S. M. entend que les Ordonnances rendues par le ſieur Intendant & Commiſſaire départi en la Généralité de Paris, relativement au travail en corvées pour le chemin de Nogent-ſur-Seine à Bray, ſeront exécutées, qu'en conſéquence les Laboureurs de la Paroiſſe de Mâcon, dans cette même Election, ſeront obligés de travailler auxdites corvées.

AVIS.

Un jeune homme âgé d'environ 27 ans, ſachant le François, l'Allemand & le Portugais, demande une place de contre-maître dans une raffinerie. Ce jeune homme, qui, dès ſa plus tendre jeuneſſe, a tenu une pareille place dans différentes raffineries, tant en France qu'à Hambourg & à Lisbonne, où il a eu une conduite très-réguliere, eſt actuellement au Mans à 40 lieues de Paris. Les Raffineurs qui deſireront l'employer en cette qualité, pourront le faire ſavoir par la voie de cette Gazette.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1765.	*Du Vendredi 2.*	*Du Samedi 3.*
Actions des Indes.	1330	1330
Emprunts de la Compagnie.	444	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.	14	14
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.	37 $\frac{1}{2}$	37 $\frac{1}{2}$
Actions des Fermes.	1005	1005
Lots de la troisiéme Loterie.	5^{c}. 16 $\frac{1}{2}$ 6^{c}. à 11^{c}. 17	5^{c}. à 11^{c}. 17
	12^{c}. 22. 13^{c}. 26 $\frac{1}{2}$	12^{c}. 22
Amortissement.		
Deux sols pour livre du Dixiéme.		
Annuités.	7	
Coupons d'Annuités.	447	447
Emprunt de 50 millions.	90. 1762. 89 $\frac{1}{2}$	90. 1762. 89 $\frac{1}{2}$.
Colonies, 1759.	14. 14 $\frac{1}{2}$ 4^{m}	14 $\frac{1}{4}$ 15. 3^{m}
Canada	20	20
Époques.	34	37. 10^{m}
	5^{c}. à 8^{c}. 17. 12^{c}. 21 $\frac{1}{2}$ 9^{c}. 22	11^{c}. 21 $\frac{1}{2}$.
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.		49 $\frac{1}{2}$
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{3}{8}$	56 $\frac{3}{8}$
Londres.	31 $\frac{7}{16}$	31 $\frac{7}{16}$
Hambourg.	176 $\frac{1}{2}$	176 $\frac{1}{2}$
Madrid.	15 2 6	15 2
Cadix.	15 6	15
Livourne.	96 $\frac{1}{2}$	96 $\frac{1}{2}$
Lyon, *Août.*	$\frac{1}{2}$ 2 $\frac{3}{8}$	$\frac{1}{2}$ 2 $\frac{3}{8}$

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y trouve gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔ & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 9 Février.

DE St. DOMINGUE *le* 25 *Nov.* 1764.

MM. le Général & l'Intendant ont rendu deux Ordonnances le 11 de ce mois, l'une en faveur du nouvel établiſſement du Môle St. Nicolas, l'autre en faveur des Habitans qui ont contribué par des corvées de leurs Négres, à l'ouverture des chemins néceſſaires pour la communication de ce lieu avec les quartiers voiſins, notamment avec celui de J. Rabel : par la premiere il eſt ordonné proviſoirement que pendant un an, à compter du jour de la publication d'icelle, le Port du Môle St. Nicolas ſera affranchi de tous les droits réſultans du réglement des deux Conſeils du 9 Mars dernier, confirmé en cette partie dans l'aſſemblée nationale du Cap le 14 Juin ſuivant, à la ſortie de l'indigo, des ſucres brut & blanc, du caffé, du coton, des ſirops & taffias, des cuirs tannés & en poil, qui ſeront apportés audit Port par terre, & qui en ſeront directement exportés, ſoit par des Navires François, ſoit par des Navires étrangers munis de permiſſions ; en conſéquence il eſt fait défenſes à tous receveurs des Octrois, d'exiger leſdits droits audit Port pendant ledit tems. L'autre ordonne que tous les Habitans qui juſtifieront pardevant M. du Tillet, Subdélégué au Port de Paix, commis à cet effet, avoir fait travailler aux chemins nouveaux du Môle St. Nicolas, jouiront cette année de l'exemption de la capitation ſur leurs Négres, dont la levée a été ordonnée par les articles 6 & 10 de l'arrêté de l'aſſemblée nationale du Cap du 14 Juin dernier ; que ce qu'ils pourroient avoir payé deſdits droits leur ſoit reſtitué, & que leurs Négres ne ſoient employés dans les recenſemens de cette année, que pour mémoire.

Les Commiſſaires nommés par les Négocians du Cap, en vertu des ordres de M. le Général, & prépoſés pour la viſite de 25 Bâtimens Anglois qui doivent venir de la Nouvelle-Yorck avec des permiſſions, ont fait à M. le Général le 11 de ce mois, les repréſentations ſuivantes, auxquelles il a répondu.

Ils ont demandé, 1°. Qu'il leur fût permis de viſiter non-ſeulement les 25 Bâtimens ci-deſſus, mais encore tous ceux qu'on pourra ſuſpecter, ſous quelque pavillon que ce ſoit, ainſi que tous les magaſins dans les embarcadaires ou Villes qui donneront lieu au même ſoupçon, & dans le cas de contravention, pouvoir requérir contre eux la rigueur des Ordonnances.

RÉPONSE. *Accordé ſans aucune reſtriction de bâtimens ni de lieux.*

2°. Les Commiſſaires deſireroient l'établiſſement d'un Corps de garde aux Halles du S. Charrié, ſituées ſur le bord de la mer, afin de veiller par des patrouilles régulieres, qu'aucun Canot, Chaloupe ou Pirogue, n'embarquât ni ne débarquât rien de ſuſpect dans aucun endroit du Port, pendant le jour, ſans la permiſſion des Commiſſaires, & pendant la nuit rien que ce ſoit ſous aucun prétexte ; que le Corps de garde de la marine obſervât le même ordre, & au même effet.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

RÉPONSE. *Le Corps de garde demandé ſera établi le plus promptement qu'il ſera poſſible.*

3°. Qu'il fût fait défenſes à tous les Magaſiniers des différens embarcadaires de la dépendance du Cap, de rien laiſſer charger ou décharger dans leurs embarcadaires, aux Canots, Chaloupes ou Pirogues étrangers, mais de les contraindre d'aller dans quelque lieu d'Amirauté, conformément aux Ordonnances.

RÉPONSE. *Les Commiſſaires remettront des modeles des ordres qu'ils deſireront, ils ſeront expédiés & envoyés conformément aux Magaſiniers des embarcadaires.*

4°. Que la rade entretenant à ſa charge & aux ordres des Commiſſaires, une Chaloupe de ronde ou de viſite, il ſeroit néceſſaire d'en avoir une ſeconde à quai, toujours prête à tranſporter les Commiſſaires où ils jugeroient à propos : cette ſeconde Chaloupe ſeroit armée & entretenue par le Roi.

RÉPONSE. *La Chaloupe du quai ſera fournie par les Vaiſſeaux marchands de la rade; elle exécutera les ordres des Commiſſaires, autant qu'ils ne ſeront pas contraires à la diſcipline maritime.*

Les Commiſſaires ſeront accompagnés dans toutes leurs viſites par deux Capitaines de Vaiſſeaux marchands qui auront été choiſis à la pluralité des voix par tous les Capitaines de la rade.

La même choſe s'exécutera dans tous les différens Ports avec les changemens qu'exigent les lieux.

Les Commiſſaires ainſi fondés & autoriſés, correſpondroient par une vigilance ſans relâche aux vues de M. le Général, ce n'eſt point qu'ils puiſſent ſe flatter de prévenir entiérement la fraude, ils la diminueront & la gêneront ſeulement : pour parvenir à ſon abolition, il n'eſt d'autre moyen que de rompre toute communication avec l'Anglois ; les abus avec eux ſurpaſſeront toujours le bénéfice, & n'en ſeront jamais compenſés. C'eſt d'après cette vérité que le commerce, auſſi perſuadé que pénétré de la protection que M. le Général veut lui accorder, *oſe eſpérer & ſupplier qu'il bornera les permiſſions pour l'admiſſion des Navires Anglois à celles déjà expédiées.* Et il en ſera à jamais reconnoiſſant. *Signé*, BURCK & REAU.

RÉPONSE. *Cette excluſſion totale ſera exactement obſervée autant que les beſoins preſſans de la Colonie le permettront.*

NOTA. *Il eſt à obſerver que les permiſſions accordées n'ont point eu d'effet, puiſque M. l'Intendant a fait appareiller au même temps de ſon arrivée, les bâtimens du Sr.* AUSON, *que le Commerce accuſoit d'avoir débarqué en fraude de la farine.* Fait au Cap *le* 11 *Novembre* 1764. Signé, ESTAING.

EXTRAIT *des Papiers Anglois, du* 23 *au* 24 *Janvier* 1765.

On a reçu à Londres une lettre de Cadix, qui dit que le *Reynſtroom*, Bâtiment Danois venant de Sicile avec un chargement d'orge, a mouillé dans la baye de Cadix le 23 Décembre ; ſon cable y ayant été rompu, il a été jetté à la côte où il s'eſt perdu. L'Equipage s'eſt ſauvé.

Un Bâtiment Hollandois M^e. *Gerald Vanderbaan*, parti le 21 Décembre de la baye de Cadix pour Oſtende, a eu le malheur de périr le lendemain dans la nuit, près de Rota. Le Capitaine & ſept hommes de l'équipage ſe ſont noyés.

Le St. *Georges*, Capitaine *Millard*, parti de Londres pour Boſton & Piſcataqua, a eu le même ſort en allant à Piſcataqua.

De Neuwcaſtle le 19 Janvier ; ce jour même au matin, la *Princeſſe Caroline*, de Scarbouroug, M^e. *Paterſon*, a été jettée par un coup de vent furieux de S. O. ſur les roches qui regnent un peu au-deſſus du Château de Tinmouth ; on craint beaucoup que ce Navire ne puiſſe pas s'en relever. On y apprend auſſi par des lettres d'Alemouth, que depuis environ 3 ſemaines, il y a eu près de 200 piéces de bois de Norwege, propres pour la conſtruction provenants des Vaiſſeaux jettés à la côte, il y a beaucoup de ces piéces marquées W. O. Elles ſont dépoſées à la Douane. On ſuppoſe qu'elles proviennent du naufrage de quelques Navires ſubmergés près de cette côte. Il y a même quelques débris de Navires ſur le rivage ; mais rien ne fait connoître de quel bâtimens ils peuvent provenir.

On apprend par une lettre écrite de Bremen, le 12 du préſent, que dans le dernier dégel, la glace qui retenoit les eaux du Vezer s'eſt rompue, & que dans la débacle, 6 Gabarres chargées de mar-

chandiſes pour une ſomme très-conſidérable, & qui étoient à une lieue de ladite Ville, ont coulé bas avec tout ce ce qu'elles contenoient.

Suivant des lettres écrites de Dantzic, on apprend que pendant l'année 1764, on a exporté de cette Ville pour différens Pays, & ſur-tout pour la Hollande, 1685 laſts de froment ; — 30, 007 *laſts* de riz; 2141 *laſts* d'orge ; — 519 *laſts* de malt ; & 398 *laſts* d'avoine.

Le *Patriote*, Bâtiment Hambourgeois, parti de Bordeaux pour Hambourg, avec un chargement de vin, d'eau-de-vie & de ſucre, a échoué par une brume des plus épaiſſes, & s'eſt perdu à un endroit nommé Schowen, ſur la côte d'Hollande.

De Galway-en-Irlande le 10 Janvier. Le Lundi 7 de ce mois, il eſt entré dans ce Port un Navire François nommé le *Duc de Duras*, commandé par *Pierre Dupont Oliveau*. Ce Bâtiment freté à l'Orient par Marſeille, avec une cargaiſon de froment & de caffé, avoit appareillé à l'Orient le 16 Décembre dernier : le 25 il a été déſemparé de ſon grand mât & de ſon petit perroquet. Il a reſté à la merci des vents & des flots juſqu'au Dimanche 6 Janvier, qu'il a eu connoiſſance de l'Iſle Mouton près de Molbay, côte très-dangéreuſe, où les Pilotes de ce Port l'ont été chercher. On débarque maintenant ſa cargaiſon qui eſt en partie avariée.

De Londres. On a ſauvé 8 boîtes de corail de l'*Albion*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales. Il y a 6 Chaloupes armées près de l'endroit où ce Vaiſſeau a fait naufrage, pour empêcher le pillage qu'on vouloit faire à ſon bord. On dit qu'on enverra dans l'Inde le tréſor qu'on a ſauvé dudit Navire, par 2 Vaiſſeaux deſtinés pour Bengale, qui ſont actuellement à Gravezende.

On prétend qu'à l'avenir on doublera de planches de cedre, les Vaiſſeaux de guerre qui iront en ſtation dans l'Amérique occidentale, & que par là on préviendra la piqure d'une eſpèce de vers fort communes dans les Pays chauds.

On a apporté cette ſemaine de Plimouth à Londres, pluſieurs bouteilles d'eau de mer déſalée, par la voie de la diſtilation ; on apprend que l'expérience en avoit été faite à bord d'un Vaiſſeau de guerre qui ſe trouvoit à l'E. N. E. du Cap Le ard, à 380 lieux de terre.

On écrit de Glaſcow, que la Compagnie établie dans cette Ville pour la pêche de la baleine, a pris à ſon ſervice 4 Navires d'augmentation, pour tenter cette pêche dans le détroit de Davis.

Du Port royal de la Jamaïque, le 26 Octobre. La Frégate Angloiſe la *Venus*, eſt entrée le 22 dans ce Port ; aujourd'hui 26, l'*Allarme*, autre Bâtiment de guerre, eſt auſſi arrivé avec le Sloup le *Swift*, qui eſt tout démâté : la Venus avoit rencontré en mer le Swift, & de conſerve avec l'Allarme, ils l'ont remorqué dans ce Port. Le Swift avoit perdu 50 hommes de ſon équipage.

Prix des grains à Londres le 23 Janvier.

Froment rouge & blanc, 45 à 47 ß ſterlings le *quarter* ; — le riz 22 à 24 ß ; l'orge, 18 à 22 ß, & l'avoine, 14 à 16 ß 6 d. ſterlings le *quarter* ; — cochenille, 22 ß ſterlings la ℔.

DE MARSEILLE *le 26 Janvier* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Amandes, 30 ₶ le *cent* ; — bourdes, 4 à 9 ₶ ; — cire du Levant, 144 à 155 ₶ ; coton fin filé Baza, 68 à 70 écus de 3 ₶ 4 ß ; — coton en laine de Smyrne, 102 à 105 ₶ ; — coton en laine d'Acre, 110 à 112 ₶ ; — huile fine de Provence, 31 à 36 ₶ ; — huile fine de fabrique, 40 à 41 ₶ ; — huile de riviere fine, 43 à 44 ₶ ; demi-fine, 41 à 43 ₶ ; — laine d'Eſpagne, 42 à 75 ₶ ; — laine du Levant, 28 à 41 ₶ ; — laine de Barbarie, 18 à 26 ₶ ; poivre, 120 ₶ le *cent*.

Caffé du Levant, 31 ß 6 d. la ℔ ; — caffé du Cap, 9 à 12 ß ; — caffé de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß ; — cacao de Caraque, 25 ß 6 d. ; — cochenille, 21 ₶ ; — girofle, 8 ₶ 10 ß ; — jalap, 35 ß ; — indigo de Guatimala, 6 à 9 ₶ ; — muſcade, 7 ₶ 7 ß 6 d. ; — ſoie d'Eſpagne, 16 à 17 ₶ ; — ſoie du Levant, 11 à 15 ₶ la ℔.

Toiles à la piéce.

Ajamis, 7 ₶ 5 ß ; — d°. bleues, 10 ₶ ; d°. peintes, 9 ₶ 10 ß ; — amans, 9 ₶ ; bleues, 12 ₶ ; — peintes, 11 ₶ 10 ß la *piéce*.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 5 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

EXTRAIT *d'une lettre écrite de Lisbonne sur le commerce des bleds.*

L'Agriculture eſt ſans contredit ce qui mérite le plus l'attention ſpéciale du Gouvernement, en raiſon des grands avantages qui en réſultent. Un Etat n'eſt jamais plus floriſſant que lorſqu'il peut non ſeulement trouver dans les productions de ſon territoire de quoi ſatisfaire ſes beſoins, mais encore exporter chez les Nations étrangeres le ſurplus des denrées néceſſaires à la ſubſiſtance. C'eſt dans ces deux points eſſentiels que conſiſtent toute ſa force & ſa richeſſe.

Lorſqu'une fois l'Angleterre éclairée ſur ſes propres intérêts, a ſenti toute l'importance de cet objet, elle s'eſt appliquée à perfectionner la culture de ſes terres, & c'eſt à ſes ſoins conſtants & aux encouragemens qu'elle a accordés à l'induſtrie, & à l'activité de ſes Habitans, qu'elle eſt redevable du commerce immenſe qu'elle fait depuis long tems de ſes bleds en Portugal.

Le ſurplus des grains néceſſaires à la ſubſiſtance du Portugal que les Anglais lui fourniſſent, eſt évalué à quatre millions de cruzades (dix millions de livres de France.)

La France partagera déſormais le riche avantage de la fourniture des grains au Portugal. Elle la fit ſeule anciennement, & les Anglais, pour accréditer leurs bleds, leur donnerent les dénominations de bleds de Bretagne & de Bordeaux, qu'ils conſervent encore aujourd'hui.

Il ne venait année commune que 30 à 40 bâtmens Français en Portugal; mais dans les cinq premiers mois 1765, il en eſt arrivé 124.

Malgré cet avantage on ne peut diſconvenir que les bleds d'Angleterre ne ſoient plus nets, mieux préparés, plus durs & plus farineux que ceux de France, & qu'ils continueront à leur être préférés juſqu'à ce que les Français ayent porté leur culture au même point de perfection, & qu'ils ayent appris à mieux approprier leurs ſemences aux ſols, à cribler & à conſerver leurs grains.

» Si le fait que notre Correſpondant » de Lisbonne expoſe ici, eſt vrai, il » faut néceſſairement, comme il le re- » marque lui-même, que cela provienne » de la différence de culture, & ſur-tout » de la différente maniere d'approprier & » nétoyer les bleds avant leur exporta- » tion; car par la nature de notre ſol, » nos bleds doivent être forts ſupérieurs » à ceux d'Angleterre; il eſt d'expérience » que plus on approche du midi, & plus » les bleds ſont durs & farineux, & par- » conſéquent que ſi nous parvenons à ſuf- » fiſamment améliorer notre culture & » nos méthodes pour la préparation & la » conſervation des grains, ce que nous » devons eſpérer des travaux des Acadé- » mies qui s'attachent particuliérement à » cette matiere, nos bleds ne pourront » manquer d'avoir la préférence dans tous » les marchés de l'Europe, par leur qua- » lité ſupérieure à celle des bleds d'An- » gleterre & de Pologne.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la premiere quinzaine du mois d'Octobre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

VALENCIENNES.		TOURS.		ROUEN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Avéſnes.	17 5	Amboiſe.	18* 15 10	Andely.	16 18 3
Bavay.	15 15	Angers.	17 16 7	Argues.	18 11 7
Bouchain.		Beaugé.	17 5 7	Caudebec.	16 4
Cambray.	15 5	Château-du-Loir.	16 4 4	Eu.	18 8 7
Condé.	18 4	Château Gontier.	14 15 5	Evreux.	17 7 9
Givet.	16 15	Chinon.	17 3 6	Giſors.	17 6 8
Landrecy.	15 10	Lafleche.	17 1 2	Lions.	17 10 4
Mariembourg.	19*	Laval.	17 6	Magny.	19
Maubeuge.	15 17 7	Loches.	17 15	Montiviliers	20
Philippeville.	17 12	Loudun.	16 1 6	Neufchatel.	16* 2
Queſnoy.	12* 13	Mans.	16 10	Pont-de l'Arche.	19 4
St. Amand.	18 8 9	Mayenne.	14* 14 8	Pont-Audemer.	17 12 4
VALENCIENNES.	16 2 6	Montreuil-Bellay.	15 19 6	Pont-l'Evêque.	18 7
		Richelieu.	17 12 9	ROUEN.	20* 5 9
		Saumur.	17 16 7		
		TOURS.	18 12 2		
Prix commun du ſ. de Paris.	15 6	Prix commun du ſ. de Paris.	16 19 4	prix commun du ſ. de Paris.	18 1 3

§. II.

MACHINE *pour égrainer le raiſin.*

Le Sr. Bernadé, Serrurier à Soiſſons, Auteur d'une machine nommée foulette, propre à égrainer le raiſin ou ſeulement à le fouler ſans en ôter la grape, a préſenté à la Société royale d'Agriculture de Soiſſons, un Mémoire contenant la deſcription de cette machine & de ſes effets; en conſéquence la Société a nommé des Commiſſaires qui ayant examiné la machine de l'invention du Sr. Bernadé, & fait faire en leur préſence les expériences néceſſaires, ont trouvé que cette machine répondait parfaitement & était en tout ſemblable au contenu du Mémoire, & ſur ce rapport, la Société qui eſtime que rien ne conviendrait mieux pour accélérer l'ouvrage & en diminuer la dépenſe, que de ſe ſervir de cette machine qui eſt facile à tranſporter, a délivré un certificat honorable au Sr. Bernadé, & nous a prié de publier l'invention de cet Artiſte.

COMMERCE.

§. I.

QUESTION.

Pierre, Louis Jean & Jacques ont fait entr'eux devant Notaire une acte de société pour l'entrepriſe & exploitation d'une carriere d'ardoiſe ſituée près de la Ville d'Angers.

Par le même traité la ſociété a acheté les terreins néceſſaires à l'exploitation, & chaque Aſſocié a contribué au paiement deſdits terreins en raiſon de ſon intérêt qui a été réglé par le même contrat; de ſorte que Pierre ſe trouve fondé dans la ſociété pour moitié, Louis pour un quart Jean & Jacques chacun pour une huitiéme partie.

Le traité ne contient aucunes autres obligations, les Parties y déclarent ſimplement & de bonne foi qu'elles font un traité de ſociété pour l'entrepriſe d'une carriere d'ardoiſe à frais communs & en participation, & qu'à cet effet elles fourniſſent chacun eu égard à ſon intérêt, & comme fonds capital le prix des terreins qu'ils achettent, uniquement pour les fouiller & pour les exploiter en ſociété.

En exécution de ce traité, chaque Aſſocié a contribué ſolidairement à la miſe & dépenſe de l'exploitation, mais aucun des aſſociés n'a participé également au produit de la vente des ardoiſes & par-conſéquent aux profits & aux pertes qu'a pu faire la Société.

C'eſt en ſuivant un uſage adopté par la plupart des Entrepreneurs des différentes carrieres d'ardoiſe, que chaque Aſſocié s'eſt cru en droit de s'approprier & de prendre en nature, & dans la maſſe commune, les ardoiſes fabriquées par la ſociété, pour ſe payer par ſes mains de ſa contribution aux frais d'exploitation, autant qu'il y trouve ſon profit particulier.

Si au contraire ce même Aſſocié néglige, ou ne trouve pas l'occaſion favorable de vendre pour ſon compte particulier ſa part *afférente* des ardoiſes fabriquées, il oblige ſes Aſſociés de s'en charger & de les vendre en participation pour le compte & aux riſques de la communauté, & le plus ſouvent à perte, parce-qu'elles ſe ſont apiétries.

Cette concurrence inouie parmi des Aſſociés, le trouble continuel, tout l'éloignement poſſible de la ſcience économique, n'ont laiſſé à chaque Aſſocié, d'autre faculté, d'autre emploi dans la Société que celui de ſe nuire réciproquement.

Dans cet état précaire & incertain, la dépenſe de deux exploitations conſécutives, a excédé le produit, & les Entrepreneurs ont perdu leurs avances & le fruit de leurs travaux.

Pierre ſe plaint de la violence & de l'injuſtice qu'on lui fait, en l'aſſujettiſſant pour toujours à un uſage abuſif & qui ne tend qu'à ruiner tous les Entrepreneurs, qui par un intérêt mal entendu, & pour jouir d'une liberté inſenſée, vendent les ardoiſes du produit d'une même manufacture, tantôt pour le compte & au profit particulier de chaque Aſſocié, tantôt pour le compte & aux riſques de la Société.

L'intérêt particulier pouvait ſeul introduire cet uſage qui a varié ſuivant les circonſtances qui ont plus ou moins donné lieu au monopole & à l'excluſion; pluſieurs compagnies ou ſociétés ont ci-devant fait des ſociétés de commerce qui ont eu leur exécution, & encore aujourd'hui, de ſept carrieres qui s'exploitent actuellement aux environs d'Angers, il n'y en a que quatre dont les Entrepreneurs perſiſtent dans l'uſage de vendre l'ardoiſe pour leur compte particulier, dans les trois autres elle eſt toute vendue pour le compte de la Société.

C'eſt en vain que Pierre a toujours invoqué la Loi en faveur du droit naturel & de la choſe commune, & il eſt encore aujourd'hui dans la néceſſité de ſe pourvoir & de demander *qu'une liberté nuiſible à lui-même & aux autres ſoit redreſſée par l'autorité des Loix poſitives de la ſociété*. A cet effet on demande :

1°. Si les Compagnies ou Sociétés qui ſe font à Angers pour exploiter les carrieres & en tirer l'ardoiſe, doivent être conſidérées ſous le même point de vue que toutes les autres Sociétés de commerce qui ſe font en participation pour

les entrepriſes des mines & des autres manufactures du Royaume?

2°. Si ces Compagnies qui entreprennent de tirer & de fabriquer l'ardoiſe, ſont aſtreintes aux mêmes regles, au même régime, aux mêmes loix du commerce en général, & ſi elles doivent ſuivre les regles qui ſont eſſentielles aux contrats ordinaires & uſités, lorſque leurs traités ne contiennent point de conditions différentes?

3°. Si l'uſage qui a été toléré & ſuivi par la Société dont il s'agit pendant pluſieurs années, a pu lier Pierre ſur le retour, & ſi en continuant d'exploiter les terreins achetés par le même contrat, Pierre eſt bien fondé à demander la réformation des abus dont il ſe plaint, & en conſéquence, que toutes les ardoiſes qui ſeront fabriquées à l'avenir par la Société, & tout le produit de ſon exploitation, ſoit vendu pour le compte de la Société ou Communauté, pour en partager également entre tous les Aſſociés, les profits & les pertes qui pourront s'y trouver, comme étant une condition implicite du traité primitif, & ſans laquelle la Société ne peut avoir lieu?

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce Détroit le 7 Octobre 1765, les Navires des Capitaines *David Pipkorn*, parti de Stetin, chargé de lattes, *John Walker*, parti de Wibourg, chargé de planches; *Eldert Elderts*, parti de Dantzick chargé de poutres; tous trois pour Londres; — ceux des Capitaines *Wiebe Rintſes*, *Reger Dircks Flapper*, *Jacobs Barthels*, *Ippe Fokkes*, *Joachim Hanſen*, *Dirk Janſe Witting*, *Fokke Tierds Ruyter*, *Foppe Foppe Baas*, *Claes Harmans Ruurd Teekes*, tous les dix partis de Dantzick, *Jacob Hendiks*, parti de Wibourg; *Paul Hanſen* parti de Narva, tous chargés de lattes, de froment, de planches, de poutres & de cendres pour Amſterdam; — Celui du Capitaine *Sierp Munkerus*, parti de Dantzick pour Rouen, chargé de laine; — du 8, les Navires des Capitaines *Habe Gerar*, *Lolling Friderik Reinders*, partis d'Amſterdam pour Ooſtzée ſur leur leſt; — celui du Cap^e. *Andreas Robt*, parti d'Amſterdam pour Riga, affreté; — celui du Capitaine *Samuel Hankes*, parti de Peters-bourg pour Londres, chargé de fer; — ceux des Capitaines *Jbo. S. Hiſma*, parti de Dantzick, *Abe Sipkes de Vries*, parti de Narva tous deux pour Amſterdam, chargés de poutres; — celui du Capitaine *Jbo. Feykes*, parti de Bordeaux pour Stetin, chargé de vin; — ceux des Capitaines *P. Ilts de Groot*, & *Age Franſes*, parti de Dantzick pour Amſterdam, chargés de vin.

De St. Malo, *le 29 Octobre 1765.*

Arrivée *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce Port le Navire la *Ducheſſe de Gramont*, propriétaires MM. de la Lande Magon, freres, Cap^e. *Corſeul*, venant de la côte de Guinée & du Cap Français, chargé de 476 futailles, 11 quarts de ſucre terré; — 21 bariques, 37 quarts de café provenant l'un & l'autre des fonds de Guinée.

Il eſt encore entré dans ce même Port 37 bâtimens, ſçavoir, cinq du banc de Terre-Neuve & 32 du Ferol & du Petit Nord, côte de Terre Neuve, chargés de 18000 quintaux de morue ſeche; — 33, 658 morues vertes; — 50328 collins ou morues tranchées; — 900 bariques d'huile de morue; — 207 bariques de drache ou groſſe lie d'huile, & environ 1200 tonneaux de ſel de retour de cette pêche, parce qu'il n'a pu être employé, le poiſſon ayant manqué de bonne heure. En général la pêche a été d'un quart moins abondante qu'elle ne l'eſt ordinairement.

Prix de la Morue.

La morue ſeche ſe vend 16, 18 & 25 ℔ le *quintal*, ſuivant ſa grandeur & ſa qualité; — la verte, 12, 15 & 18, 000 ℔ le mille en nombre, eu égard encore à la grandeur & à la qualité; — les collins qui ſont très inférieurs aux deux autres eſpèces de morues, valent 5 ℔ 10 ß & 15 ℔ le *cent* en nombre; — les huiles, 150 ℔; — la drache, 30 à 36 ℔ la *barique*, réduite à 30 veltes.

De L'Orient.

Départ *de Navires.*

Le 27 Octobre 1765, il eſt ſorti de ce

Port le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes le *Comte d'Artois*, de 1200 tonneaux & de 160 hommes d'équipage, Cap^e. *Martin Dufreſne*, allant à l'Iſle de France & à Bourbon; & le *Chouſeuil*, allant à l'Iſle de France & à Bengale.

DE BAYONNE, *le 20 Octobre 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville du 14 au 19 Octobre, pour la *Cayenne*, 71 quintaux, 1 quart de vin de France, 60 barils de petit ſalé & 30 caiſſons de chandelle; — pour S^t. *Ander*, 400 conques de bled d'Inde; — pour l'*Orient*, 33 milliers de brai & reſine, 65 barils & 35 demi-barils de bray gras; — pour *Vannes*, 54 milliers de reſine, & 150 planches de pin; — pour *Nantes*, 66 milliers de reſine, 400 planches de pin, 30 milliers de bray, 158 quint. de fer & 50 balles de laine; — pour *Bordeaux*, 12 milliers de merrein.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems, les Navires la *Notre-Dame d'Aguirra*, Cap^e. *Martin de Artaza*, venant de S^t. Gilles avec 42 muids de ſel; — l'*Alphabet*, Cap^e. *Pierre Girot*, & le *Cheval Marin*, Cap^e. *Martin Cruchet*, venants de Portochoa, avec 2200 quintaux de morue, 26 bariques d'huile de poiſſon & 20 bariques de raves en grenier; — le S^t. *Laurent*, Cap^e. *Laurent Doyhanars*, & l'*Alexandre*, Cap^e. *Pierre Dumas*, venants de S^t. Sebaſtien, avec 29 ancres de fer, 68 quintaux de fer, 1 baril de cloux & 30 ſacs de cacao.

DE BORDEAUX, *le 26 Octobre 1765.*

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port le 22 & le 24 Octobre, les Navires le *Mentor*, de Bordeaux, du Port de 350 tonneaux, Cap^e. *Monſacré Montmidy*, & le Navire l'*Hermione*, de Bordeaux, du Port de 200 tonneaux, Cap^e. *Troplong*, venants tous deux de la Guadaloupe, chargés de 312 bariques, 7 tierçons, 4 quarts de ſucre brut; — 736 bariques, 18 tierçons, 24 quarts de ſucre terré & tête; — 10 futailles, 3 boucauts, 37 bariques, 69 tierçons, 106 quarts, 19 barils 7 ſacs de café; — 5 tierçons, 10 quarts, 1 baril, 1 ſac de cacao; 139 ſacs de gingembre; 29 barils, 7 caiſſes de confitures; — 10 matelas, 6 oreillers, 12 balles, un ballot de coton.

DE LA ROCHELLE, *le 26 Octobre 1765.*

IMPORTATION.

Le Navire le *Ceſar*, venant de la Louiſiane, eſt arrivé dans les rades de cette Ville, où il doit débarquer une partie de ſa cargaiſon, dont on donnera le détail auſſitôt qu'on en aura connaiſſance. Le reſte du chargement de ce Vaiſſeau eſt deſtiné pour Bordeaux.

Le ſucre brut vaut ici 30 à 32 ℔ le *quintal*; — le coton, 160 à 165 ℔; — le café de S^t. Domingue, 11 ß 6 d. à 13 ß 6 d.; — l'indigo cuivré, 5 à 5 ℔ 5 ß la *l.* — l'eau de-vie de cette Ville, 108 ℔; — de Ré, 105 ℔; — de Coignac, 110 à 112 ℔; — le froment, 176 à 180 ℔; — l'orge, 104 à 107 ℔; — le ſeigle, 140 à 143 ℔; — l'avoine, 58 à 60 ℔; — les feves, 127 à 130 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 *l.*

D'HONFLEUR, *le 27 Octobre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 1^er. Octobre, les Navires l'*Hirondelle*, Cap^e. *Hedan*, pour la Corogne, le *Brillant*, Cap^e. *Garino*, pour Lisbonne, la *Parfaite*, Cap^e. Besk, pour S^t. Anders, tous trois chargés de bled; — l'*Eſturgeon*, la *Marie Fortunée* & le *Ceſar*, chargés de bois pour la Bretagne; — le *Jeune Pierre*, Cap^e. *Soboli*, chargé de ſucre pour Roterdam; — les *Deux Amis*, Cap^e. *Rolland*, chargé de moullage pour la Bretagne; — le S^t. *Louis*, chargé de plâtre pour Nantes.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port les Navires l'*Heureux*, Cap^e. *Noel*, venant de Miclou avec des ſyrops, du tafia & d'autres marchandiſes, & la *Henriette*, Cap^e. *Tavau*, venant de Bordeaux avec du vin.

§. I I.

SUITE *de la lettre de M. Baffert*, &c.

Secondement, *les révolutions de cette force motrice ne ſe font point avec le même dégré de force, ni dans les minutes, ni dans les heures.*

Comme le reſſort diſpenſateur de la force motrice, après avoir perdu à la ſeptiéme ſeconde, toute la force de ſa ſeconde bande, devait néanmoins dans cet inſtant entretenir le mouvement du balancier & commander en même-tems pour ſe faire remonter un ſecond reſſort, qui à raiſon de ſa bande s'y oppoſait, la montre faiſait des écarts, comme Mr. Harriſſon le dit très-bien par ce qui ſuit. » Si la force » du reſſort qui agit ſur le balancier reſte » la même, tandis que la force de l'autre » varie, les erreurs provenant de cette » variation ſe trouveront diminuées, à » raiſon de l'augmentation de la force » du reſſort qui met le balancier en mou- » vement. » De là vient que Mr. Harriſſon a augmenté la force de ſon premier reſſort & le diamétre de ſon balancier, afin de maîtriſer par là le plus qu'il lui a été poſſible les inégalités de la force de ſon ſecond, enſorte que ce ſecond reſſort n'a point de modérateur pour les différens dégrés de ſa force, car ſi Mr. Harriſſon l'eût fait, il n'aurait point été obligé d'augmenter la force de ſon premier reſſort qui avait la force néceſſaire pour faire marcher la montre, mais ce n'eſt point le parti qu'il a pris, comme il eſt aiſé de le voir par la ſuite du rapport qui dit » ſi ces changemens euſſent » été ſuffiſans, les autres défauts n'auraient » plus ſubſiſtés, mais comme ils dimi- » nuaient ſeulement les erreurs ſans les » faire diſparaître, Mr. Harriſſon ſe ſert » de deux moyens pour rendre les mou- » vemens de ſes vibrations égaux; le » premier eſt de mettre une goupille con- » tre laquelle le balancier vient ſe preſſer, » & le ſecond, de donner à ſes palettes » une telle forme que les roues les preſ- » ſent moins quand les vibrations aug- » mentent. » Il s'enſuit donc delà que le ſecond reſſort était reſté dans ſon état naturel par lequel il perd de ſa force à meſure qu'il ſe débande, la force motrice augmente à chacune de ſes révolutions; durant 24 heures, & qu'elle ſe rejette ſur le balancier à meſure que la force du ſecond reſſort s'affaiblit, enſorte que les 8 révolutions qui ſe font dans l'eſpace d'une minute, ayant différens dégrés de force, l'irrégularité dans les ſecondes ſe trouve augmentée; & comme dans l'eſpace d'une heure, il ſe fait 480 révolutions, les irrégularités dans les minutes ſont en même rai[illegible] 1; de ſorte donc que les heures ont entr'elles le même défaut, attendu que les dégrés de la force motrice varient 11520 fois depuis la premiere heure que le ſecond reſſort eſt monté, juſqu'à la 25e: ainſi la révolution des variations de cette nouvelle montre, ſe fait toutes les 24 heures dans l'opération inverſe des montres ſans fuſée, au lieu que celle d'une montre ordinaire ſe fait toutes les 5 minutes par le ſecours de la fuſée; outre ces defauts, je ne rapporte point les inconvéniens auxquels une montre qui paraît ne pouvoir marcher ſans le ſecours des détentes & des encliquetages, eſt ſujette.

Troiſiémement, *par ſa conſtruction, cette nouvelle montre eſt plus ſujette à l'uſure & plus ſenſible au froid & au chaud que les montres ordinaires.*

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE *de M. de la Chapelle, Cenſeur royal, Membre de la Société royale de Londres*, &c. *concernant ſon* ſcaphandre *ou* habit à nager, *aux Auteurs de la Gazette du Commerce, ce 24 Oct. 1765.*

MESSIEURS,

Dans votre Gazette du Mardi 22 Oct. de cette année, le Sr. Bonal nous fait une imputation à M. Wilkinſon, Anglais, & à moi qui ſuis de France, comme ſi nous avions copié une *ſoubreveſte* de liege de la prétendue invention de ſon pere.

J'ai oui parler, mais je n'ai aucune connaiſſance du travail de M. Wilkinſon. Quant au mien, je déclare publiquement, puiſque l'on m'y force, & je proteſte que je ſuis le ſeul Auteur de mon *ſcaphandre*, que je n'ai copié perſonne, ni eu aucun modele devant les yeux. On pourra peut-être m'en accuſer, mais jamais on ne

pourra m'en convaincre.

Pour confirmer des vues théoriques, j'ai fait des expériences dans la Seine au-deſſus de Paris, pendant trois ou quatre mois de cette année. Meſſieurs de l'Académie royale des ſciences m'ont fait la grace de nommer des Commiſſaires pour en juger. Leur rapport n'eſt pas fait, toutes mes expériences ne ſont pas conſommées, à beaucoup près; celles que j'ai faites, je ne les ai point rendues publiques ni par la voie des manuſcrits, ni par celle de l'impreſſion; il ne m'a pas été poſſible de les cacher abſolument; les Gazettes & les Annonces en ont parlé ſans mon attache & contre mon aveu. Le S^r. Bonal m'inculpe donc ſur quelques bruits publics, ſans aucun examen perſonnel, & c'eſt le premier vice de ſon imputation.

Vous employez le liege, dit le S^r. Bonal, & ma *ſoubreveſte* eſt de liege!

Il n'y a que Dieu Auteur du liege. La matiere premiere eſt à tout le monde. Les draps d'Elbeuf, de Lodève, de Vanrobais, *&c.* ſont tous de laine, & néanmoins fort différents.

Le S^r. Bonal prétend que ſa *ſoubreveſte* eſt inventée depuis dix-ſept ans, & qu'ainſi je ne ſuis pas Inventeur de mon *ſcaphandre*.

J'ignore ſi l'on concevra cette concluſion; mais tous les ſçavans conviennent aujourd'hui que *Newton* & *Leibnitz* ſont également inventeurs du *calcul différentiel*. Meſſieurs *Bolduc* & *Geoffroi*, trouverent le ſel de *ſaignette* par le même procédé, & ſans avoir eu connaiſſance du travail l'un de l'autre. L'invention d'un Particulier ſur un ſujet, n'eſt donc pas incompatible avec celle d'un autre ſur le même ſujet.

J'ai depuis dix-ſept ans, un Privilége excluſif, renouvellé depuis 6, ajoute le ſieur Bonal, pour la conſtruction & la vente des *ſoubreveſtes* de liege.

Un Privilége excluſif, pour ſa *ſoubreveſte*, ſans doute, mais non pas pour mon *ſcaphandre*, ni contre. Il n'y a point de privilége bien entendu qui défende de faire autrement & mieux qu'un autre. D'ailleurs que le S^r. Bonal ne craigne point la concurrence de ma part. Je ne demande point de Privilége. Je ne ſuis & ne veux point être Marchand de *ſcaphandres*. Je n'aſpire qu'à l'honneur d'être utile au public, & ſur-tout à ma Patrie.

» Quand j'ai dit, répliquera le S^r. Bo-
» nal, que les ſieurs Wilkinſon & la Cha-
» pelle n'étaient pas Inventeurs des ha-
» bits de liege, j'ai entendu qu'ils n'en
» étaient pas les premiers Inventeurs,
» mon pere les a trouvés avant eux, &
» l'on ne peut pas trouver ce qui eſt
» trouvé.

Le S^r. Bonal ſe trompe de tous points. Je ne ſuis pas le premier inventeur de ſes habits de liege, mais je le ſuis du mien: cependant je puis avoir trouvé ce qui était trouvé, comme je puis penſer ce que l'on a penſé.

Suivant le raiſonnement du S^r. Bonal, ſon pere n'eſt pas l'Inventeur de ſa *ſoubreveſte*. Les pêcheurs ſe ſervent de liege pour ſoutenir leurs filets dans l'eau, tous les enfans de Dieppe apprenent à nager avec du liege; cela eſt connu de tout le monde; mais ce qui ne l'eſt pas de même, ſans doute, c'eſt un livret in-12, intitulé l'*Art de nager*, où la *ſoubreveſte* du S^r. Bonal eſt très-clairement & très-exactement décrite, bien avant l'époque de ſon Privilége. Le S^r. Bonal l'a produite avec tous ſes défauts & toutes ſes imperfections, comme je me propoſe de le démontrer ſuivant les régles de l'*hydroſtatique* & de la *méchanique*, quand j'en viendrai à diſcuter méthodiquement tout ce que l'on a fait avant moi ſur ce ſujet. Je n'oublierai pas de faire voir en même-tems que les nageoires du S^r. Bonal ſont auſſi mal conçues que mal appliquées, que toute ſa prétendue invention n'eſt qu'un pur *plagiat*, qu'un tatonnement aveugle dénué de toute théorie ainſi que d'expériences authentiques & ſolemnelles.

Je ſuis, *&c.*

NAVIRES *en armement.*

DE LA ROCHELLE, *le 26 Octobre 1765.*

L'*Aimable Angélique*, Cap^e. *Cadou*, eſt en charge pour la Louiſiane; — le *Ferme*, Cap^e. *Couſtant*, pour le Cap, & le bas de la côte de S^t. Domingue; — le S^t. *André*, Cap^e. *Coindet*, pour le bas de la côte de S^t. Domingue; — l'*Aimable Marie*, Cap^e. *Levaſſeur*, pour le Cap; — la *Guirlande*, Cap^e. *Bonfils*, pour la côte de Guinée; — le *Fils unique*, Cap^e. *Der*

DÉCLARATION *du* Roi *du* 11 *Juillet.*

Qui regle la Préſidence des Lieutenans Généraux, *&c.* par rapport à la ſuppreſſion des Préſidens des Préſidiaux.

ERRATA *de la précédente Gazette.*

Page 369, *dans le tableau du prix des grains au prix commun, premiere colonne,* 17 ℔ 10 ß, *liſez* 18 ℔ 18 ß 3 d.

2^e. *col. mettez* 16 ℔ 18 ß 10 ß.

3^e. *col. mettez* 14 ℔ 14 ß 4 d.

4^e. *col.* 19 ℔ 17 ß 4 d, *liſez*, 21 ℔ 10 ß 3 d.

Page 375, *col. premiere à la* 3^e. *lig. en remontant, doit être pour environ*, ſupprimez pour.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Hargenvilliers,	1^e.	L.	15
Iſaly,	3^e.	J.	15
Maupaſſant,	4^e.	L.	15
Deſchamps,	5^e.	J.	15
Sauvage,	6^e.	M.	15
Deſpeignes,	9^e.	J.	13
Le Bas de Courmont,	18^e.	M.	14
Radix,	33^e.	L.	13
Guidy,	34^e.	L. p. t. l. t.	15
Drouet,	35^e.	L. p. t. l. t.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Actions des Indes.	1340	1342 ½	
Emprunts de la Comp.	440	440	
Promeſſes à 5 p ⁰/₀	14	14	
Promeſſes à 4 p ⁰/₀		35 ½ 36	35 ½
Actions des Fermes.	990	990. 87 ½	990
Lots de la 3^e Loterie.	16 ½	16 ½	
		21 ½	
Amortiſſement.			
2 ß p ℔ du Dixiéme.	8	8 ½ 4^m	8
Annuités.	415	415	415
Coupons d'annuités.	81 ½	81 ½	81 ½ 81
Emprunt de 50 millions	14 ½ 14 ¾ 3^m	14 ½ 14 ¾ 2^m	14 ½
Colonies, 1759.	18 ½ 18	18	17
Canada.	30	31	31
Époques.		10^e 23	
Récépiſſé Nouette.	25	25	25
CONTRATS.			
3 p ⁰/₀ ſur les Cuirs.		49	
Bretagne.			

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S^t. Michel, 1765.

DE BORDEAUX, *le 2 Février 1765.*

Prix des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc premiere ſorte, 60 à 64 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 58 à 60 ℔; — 3^e. 54 à 56 ℔; — blanc commun, 50 à 51 ℔; — petit commun, 44 à 46 ℔; — tête, 38 à 40 ℔; — ſucre brut de Léogane, 34 à 36 ℔; — ſucre brut du Cap, 32 à 33 ℔; — de St. Louis, 30 à 32 ℔; — de la Martinique, 25 à 27 ℔; — coton de St. Domingue, 135 à 145 ℔; — coton de la Martinique, 125 à 135 ℔; — gingembre blanc, 30 ℔; — gingembre gris, 24 à 25 ℔; — canefice, 15 à 16 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 14 ß 6 ₰ à 15 ß la ℔; — marchand, 13 ß 6 ₰ à 14 ß; — caffé de St. Domingue nouveau fin, 13 à 14 ß; — marchand, 12 ß; — jaune, 15 à 15 ß 6 ₰; — indigo bleu & violet, 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; — mêlé 7 ℔ 10 ß; — cuivré fin, 6 ℔; — marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; — dito inférieur 4 ℔ 10 ß à 4 ℔ 15 ß; — rocou, 24 ß; — cacao de Caraque, 42 ß; — cacao de la Martinique, 14 à 14 ß 6 ₰ la ℔.

DE MORLAIX, *le 30 Janvier 1765.*

ARRIVÉE *de Navire.*

Le Navire la MARIE-ANNE, commandé par M. *Jean David*, Armateur M M. *Mazurier*, venant de la Guadaloupe, vient d'entrer dans ce Port, après une traverſée de 54 jours, chargé de 166 boucauds, 2 tierçons & 4 quarts de ſucre, tant blanc que terré & brut, cependant la majeure partie eſt en cette derniere qualité; de 4 quarts de caffé & de 12 bottes de taffia.

DE DUNKERQUE, *le 1^er. Février 1765.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Janvier, 24 Navires chargés de différentes marchandiſes, ſavoir; 12 bâtimens François venant de différens Ports de France, dont un nommé la *Comteſſe de Brionne*, Capitaine *Meulenard*, venant de la Guadaloupe avec du ſucre & de l'indigo. Les 12 autres Navires venant de différens Ports étrangers.

Il eſt ſorti du même Port, pendant le même mois, 11 Navires, ſavoir; 5 François, dont 3 allant à Bordeaux, à Dieppe & à Boulogne; le Navire les *Aſſociés*, Capitaine *Jean Morel*, & le *Jaſon*, Capitaine *Adrien Delille*, allant à la Martinique; — les 6 Navires étrangers allant dans leurs différens Ports reſpectifs.

DE St. VALERY *ſur Somme, le 1^er. Février 1765.*

Prix des grains.

Le bled froment, 28 à 30 ß le *boiſſeau*; le ſeigle & l'orge, 12 à 14 ß le *boiſſeau*, meſure de Paris.

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours du mois de Janvier, 5 Navires, ſavoir; la *Ste Catherine*, Capitaine *J. Legallois*, venant de Cherbourg, chargée de ſoude; — la *Jolie Jeanne*, Capitaine *J. Adans*, venant de Bergues, chargée de chanvre; — l'*Oranger*, Capitaine *Jacques Darras*, venant d'Eſtaples, chargé de potaſſe; — l'*Eſpérance*, Capitaine *B. Grout*; — la *Marie-Suzanne*, Capitaine *L. Poirée*, venant du Havre, chargées de ſavon & de vin.

DU HAVRE *le 3 Février 1765.*

Il eſt entré au Port du Havre le 28 & le 29 Janvier, le Navire la *Paix*, Capitaine *Fauqueux*, allant de Rouen à Cadix en relâche.

Le Senau l'*Eole*, Capitaine *Poitou*, venant de la Rochelle, chargé d'eau-de-vie.

Il eſt auſſi ſorti du même Port, les mêmes jours que ci-deſſus, le Navire, la *Renommée*, Capitaine *Ledain*, allant à Ceuta, chargé de bled.

Le Senau la *Ducheſſe de Mazarin*, Capitaine *Perrée*, allant à Alicante chargé de bled.

Le Senau la *Foy*, Capitaine *Sochon*, allant à la Guadaloupe.

Le Brigantin les *Deux Sœurs*, Capitaine *Gamel*, allant auſſi à la Guadaloupe, & paſſant par la Martinique.

Le Senau la *Lancize*, Capitaine *Darcour*, & le Senau la *Victoire*, Capitaine *Loiſel*, allant tous deux à la Martinique.

DE ROUEN, *le 1^er. Février 1765.*

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

La Nation doit toujours ſavoir gré, Monſieur, au Citoyen zélé qui veut bien prendre la peine de l'inſtruire & lui faire

part de ſes découvertes & de ſes obſervations : c'eſt à ce titre qu'on doit des remerciemens à la perſonne qui vous a prié d'inſérer dans votre Gazette l'article intitulé *garance*, qui ſe trouve dans la feuille du Mardi 15 Janvier, page 39. Quoique j'aye été enchanté d'y trouver le ſuſdit article, je n'ai pu adhérer tout à fait aux principes généraux qui y ſont donnés ſur la culture de cette plante ; & je vous prie de trouver bon que je vous faſſe part de mes obſervations qui ſe trouvent étayées de pluſieurs années d'expérience.

Les terreins bas & humides ne conviennent point à la culture de la garance, & l'on doit préférer ceux qui, ſans être trop ſecs, ſont un peu élevés, & dont la terre eſt légere ; en voici les raiſons.

1°. Les terres baſſes & humides étant la plupart lourdes & fortes, produiſent abondamment & en peu de temps de mauvaiſes herbes, qui obligent à des ſarclages fréquens & ruineux, ou qui étouffent la garance dès ſon enfance, temps auquel elle eſt très fragile ; dans les terreins un peu élevés & de terre légere, ſi l'herbe croit, elle eſt enlevée plus facilement & à moins de frais.

2°. La garance n'aime pas à être ſubmergée, huit jours d'inondation ſuffiſent pour faire pourrir les racines & périr la plante : Or, les terreins bas & humides étant expoſés à cet accident, ne doivent point être préférés pour la culture de cette plante.

3°. On tire une plus grande quantité de racines des plantes de garancée levées dans des terres légeres & point trop humides, & elles ſont de meilleure qualité que celles des plantes nourries dans des terres fortes, qu'elles ne pénétrent qu'avec beaucoup de peine, ou humides dans leſquelles elles ſe pourriſſent.

Tout concourt donc à faire préférer pour la culture de la garance, les terres légeres, ſans être trop ſeches, aux terreins bas & humides.

Les œilletons ou drageons de garance ne valent pas mieux pour la multiplication que la graine ; au contraire, il eſt certain que la graine de garance ſemée au Printems, donne beaucoup plus de racines & de bien meilleure qualité dans un temps donné, que ne feroient dans le même temps des œilletons ou drageons, qui ne produiſent que des racines ligneuſes garnies de beaucoup de chevelet, & peu ou point de racines vermiculaires & pivotantes, les ſeules précieuſes.

La méthode indiquée par M. Duhamel, de diſtribuer le terrein deſtiné à la culture de la garance, en planches & en plate-bandes, eſt bonne ſans doute pour celui qui ne veut entreprendre cette culture qu'en petit, & dans un des quarrés de ſon jardin ; mais en grand elle eſt impraticable, & ſeroit ruineuſe. Point de meilleure méthode pour la culture de cette plante, que celle indiquée par les excellens Mémoires de *M. Dambourney*, inſérés dans le premier volume des *Délibérations & Mémoires de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Rouen* 1763, auſquels nous renvoyons ceux qui deſireroient de plus amples inſtructions. On y trouvera auſſi un procédé pour teindre avec cette racine encore fraiche, découverte qu'on doit à M. *Dambourney* qui en bon Citoyen s'eſt hâté d'en faire part à ſes compatriotes, & dont la Société royale d'agriculture de Beauvais, vient de faire avec le plus grand ſuccès une nouvelle épreuve, dont le Procès verbal mériteroit d'être inſéré dans la Gazette de Commerce.

De Pithiviers *le* 1^er^. *Février* 1765.

Prix des grains & denrées.

Le bled nouveau de premiere qualité, 14 ℔ le *ſeptier* ; — celui de 1763, 12 ℔ 10 ß ; — le beau bled de 1762, 13 ℔ ; — la plus belle orge, 7 ℔ ; — la meilleure avoine vieille, 7 ℔ 10 ß ; — la nouvelle, 7 ℔ le *ſeptier* meſure de Paris.

Le ſafran, 30 ℔ la ℔ ; — les alouettes, 1 ℔ 7 ß la *douzaine*.

Gravure.

M. Dumont, Profeſſeur d'Architecture & Membre des Académies de *Rome*, de *Florence* & de *Bologne*, demeurant à Paris rue St. Merry à l'Hôtel de Jabach, vient de terminer ſon œuvre d'Architecture, avec approbation de l'Académie royale ; cet œuvre qui eſt totalement utile aux Artiſtes & aux amateurs, contient 55 petites planches & 157 grandes planches, le tout évalué à 51 ℔.

SAVOIR:

1°. Méthode de l'Auteur pour accoupler les colonnes & pilaſtres de l'ordre dorique, 12 petites planches, 1 ℔ 10 ß; 2 paralleles d'entablemens & de charpentes à l'Italienne, agréés & approuvés par l'Académie royale d'Architecture, 2 grandes & 10 petites planches, 1 ℔ 10 ß; — ſuite de croiſées des plus beaux Palais de Rome, 1 grande planche & 9 petites planches, 1 ℔ 10 ß; — ſuite de ruine d'Architecture, 24 petites planches, 3 ℔; — divers morceaux d'Architecture de l'Auteur, 15 grandes planches, 3 ℔; — autres ſuites du même, dont 6 perſpectives & 2 plans géométraux, 8 grandes planches, 6 ℔; — ſuite de plans, coupes & élévations de 3 Temples de la Ville de *Pæſtum* ou *Poſſidonia*, Ville aſſez conſidérable de la grande Grece, près de Salerne, agréés & approuvés par l'Académie, 7 grandes planches, 3 ℔; — ſuite d'études d'Architecture de différens Maitres Italiens, 6 grandes planches, 1 ℔ 10 ß; — parallele de Salles de ſpectacles d'Italie & de France, agréé & approuvé par l'Académie, 26 grandes planches, 6 ℔; — Sacriſtie de Notre-Dame de Paris, compoſition de M. Souflot, 14 grandes planches, 3 ℔; — ſuite des élévations & profils en entier de la baſilique de St. Pierre de Rome, approuvés & agréés par l'Académie, 14 grandes planches, 6 ℔; — autre ſuite de détail des plus intéreſſantes parties d'Architecture de la baſilique de St. Pierre de Rome, examinées & approuvées par l'Académie, & dédiées à M. le Marquis de Marigny, 64 grandes planches, 15 ℔. Total général des planches de l'œuvre entier, 212 planches dont le prix eſt de 51 ℔.

Cet œuvre ſe trouvera à Paris, chez l'Auteur; — chez la V^e. *Cherreau*, aux deux Piliers d'or; — chez MM. *Joulain pere & fils*, Quai de la Mégiſſerie, à la Ville de Rome; — chez M. *Huquier le pere*, Marchand d'eſtampes, rue des Mathurins, près la Sorbonne.

Comme M. Dumont a envoyé à l'Auteur de la Gazette de Commerce, la totalité des ſuſdites planches, il ſe fera un plaiſir de montrer cette collection aux perſonnes qui deſireront la venir voir à ſon Bureau.

EXTRAIT *des Regiſtres de l'Académie royale d'Architecture, du Lundi* 17 *Décembre* 1764.

MM. SOUSLOT & FRANQUE qui avoient été nommés par l'Académie pour examiner les dernieres planches que M. Dumont a ajoutées à celles qu'il avoit déja préſentées, & qui ont été gravées d'après ſes deſſeins, ont reconnu que celles qui concernent St. Pierre de Rome, ne peuvent que rendre ſa collection des gravures de ce vaſte édifice plus intéreſſante; ils ont vu auſſi avec plaiſir, que M. Dumont a mis au jour des plans & des élévations des Temples *Pæſtum* ou *Poſſidonia*, Ville aſſez conſidérable de la grande Grece, près de Salerne, qui ſont d'autant plus importans pour l'Architecture, qu'ils donnent connoiſſance de l'ordre dorique dans des temps plus raprochés de ſon origine, & enfin, qu'il a publié pluſieurs grands théatres d'Italie, & de France ſur une même échelle, ainſi que quelques charpentes Italiennes très-ſolides, quoique ſimples & légeres.

La Compagnie après avoir entendu le rapport des Commiſſaires, a vu toute la collection qui en eſt l'objet, & a regardé le travail de M. Dumont comme une preuve de ſon zele pour remplir les deſirs de l'Académie à ſe rendre utile au public.

Je ſouſſigné, Sécretaire perpétuel de l'Académie royale d'Architecture, certifie l'extrait ci-deſſus conforme aux regiſtres de ladite Académie. A Paris le 22 Janvier 1765. *Signé*, CAMUS.

DE PARIS, *le* 8 *Février* 1765.

Le douziéme tirage de la troiſiéme loterie Royale établie par Arrêt du Conſeil du 11 Novembre 1755, a été fait à l'Hôtel de Ville, les 4, 5, 6 & 7 Février 1765. Le lot de 20000 ℔ eſt échu au N°. 44, 183; — celui de 10000 ℔, au N°. 40, 611; — le lot de 4000 ℔, au N°. 39, 780; — & le lot de 704 ℔ pour l'appoint, au N°. 16, 572. Le 13^e. tirage ſe fera le Lundi 11 Février & durera trois jours.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Mi-

chel, le Lundi 4 & le Mardi 5 Février, 34 & 35 ℔ le *cent*; — le Mercredi 6, 35 & 36 ℔ le *cent*.

Le Lundi 4 Février, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 12 & 13 ℔ 10 ß le *cent*; — le Mardi 5, 11 & 12 ℔; — le foin, 24 & 25 ℔ le *cent*; — le Mercredi 6, la paille s'eſt vendue 13 & 14 ℔ le *cent*.

Etiage *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 4 Février 1765, la riviere étoit à 4 pieds; — le Mardi 5, à 3 pieds 11 pouces; — le Mercredi 6 & le Jeudi 7, à 3 pieds 10 pouces, au-deſſus des plus baſſes eaux.

Volaille et Gibier.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 6 Février 1765.

	℔	ß	d.
Le Chapon gras nouveau *la piéce*,	4	10	
La Poularde nouvelle,	3	10	
Le Chapon bas Norm.	3		
La Poularde,	2	5	
Chapon & Poularde de Mezeré,			
Le Coq-Vierge,	3	10	
La Poule de Caux,	3		
Le Poulet gras, *mort*,	1	15	
Le Poulet commun,	1	7	
Le Poulet gras *en vie*,	1	10	
Le Poulet com. *en vie*,	1		
Le Caneton de Rouen,			
Le Canard ſauvage,	3	10	
Le Canard *de paillier*,	2		
Le gros Pigeon *gras*,			
Le Pigeon de Voliere,	1		
Le Faiſan,	8		
Le Levraut,	3	10	
Le Lapreau,	1	10	
Le Perdreau rouge,	4		
Le Perdreau gris,	1	15	
La Perdrix rouge,	1	15	
La Perdrix griſe,	1	5	
Le Chevreuil,			
La Becaſſe	3	10	
La Becaſſine,	1	5	
Le Rouge,	6		
Le Pluvier doré,	3		
Le Marcaſſin,	6		
Alouettes, la *douzaine*,	2	10	
Le Tier,	1	5	
La Cercelle,	1	15	
Le Dindon commun,	4		
Le Dindon gras,			
L'Oye,	2	15	
L'Agneau,	9		

Prix des Grains *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 6 Février* 1765.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔	13	01	à	15	10	
pluſieurs ont vendu	12		à	13	5	
Méteil	9					
Seigle *le ſep.* 230 ℔	7		à	8		
Orge, *le ſep.* 190	7	10	à	8		
Avoine *le ſep.* 290	15		à	17	10	
Veſce *le ſep.* 300	9	15	à	11		
Millet *le ſep.* 280	18		à	19		
Navette *le ſep.* 280	23		à	26		
Chenevis *le ſep.* 165	12	10	à	13		
Lentilles	14		à	38		
Lentilles à la Re.	18		à	20		
Haricots	16		à	27		
Haricots ronds	16					
Pois verds	12		à	34		
Pois gris	11		à	12		
Pois blancs	19		à	20		
Féverolles	13		à	14		
Feves Suiſſes	15		à	21		
Sarazin	10					
Senevé	44					
Geniévre	12					
Farine blutée, *le boiſſeau*	22 ß	6 d.	à	28 ß		d.
Remoulage	13	6	à	30		

Prix des Grains *vendus en ſacs ſur le Port de la Gréve, du 4 au 6 Février.*

	℔	ß		℔	ß
Froment, *le ſept.*	15 ℔	5 ß	à	16 ℔	6
pluſieurs ont vend.	14				
Seigle					
Orge	8				
Veſce	12				
Avoine *en ſacs*	16		à	16	10
Avoine *en banne*	15		à	15	10
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	22		à	31	